

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 MAI 1845.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Pro- jet de Loi allouant au département de la Guerre un crédit supplémentaire de fr. 21,022,000, pour les dépenses restant à faire sur l'exercice 1845.

(Voir les Nos 398 et 407 de la Chambre des Représentants).

MESSIEURS,

La loi sur l'organisation de l'armée ayant été soumise à la Législature vers la fin de la session, et trop tard pour pouvoir discuter le budget du Département de la Guerre pour l'exercice courant, il est urgent d'y pourvoir au moyen d'un crédit complémentaire de fr. 21,022,000.

Ce crédit ajouté à celui de fr. 7,000,000 accordé par la loi du premier janvier dernier, n^o 2, complétera la somme de fr. 28,022,000, nécessaire pour couvrir les dépenses du Département de la Guerre, figurant au budget général de l'État pour 1845.

Au moyen d'économies faites sur les adjudications de la fourniture du pain et des fourrages, il est à espérer que la compagnie sédentaire des sous-officiers que la loi sur l'organisation de l'armée propose d'établir, pourra être organisée sans que le chiffre du budget soit dépassé.

Avec l'adoption de la loi sur l'organisation de l'armée cessera la demande de crédits provisoires, M. le Ministre de la Guerre nous ayant donné l'assurance que le Budget pour l'exercice de 1846 serait présenté avant la fin de l'année.

Votre Commission a été unanime pour vous proposer l'adoption du projet de loi ouvrant au Département de la Guerre un crédit de 21,022,000 fr. destiné à couvrir les dépenses restant à faire pendant l'exercice 1845.

J.-B. DE PÉLICHY VAN HUERNE.

Le Comte **DE RENESSE BREIDBACH.**

Le Baron **DE STASSART.**

ED. DE ROUILLÉ.

Le Baron **DE ROYER DE WOLDRE**, Rapporteur.